

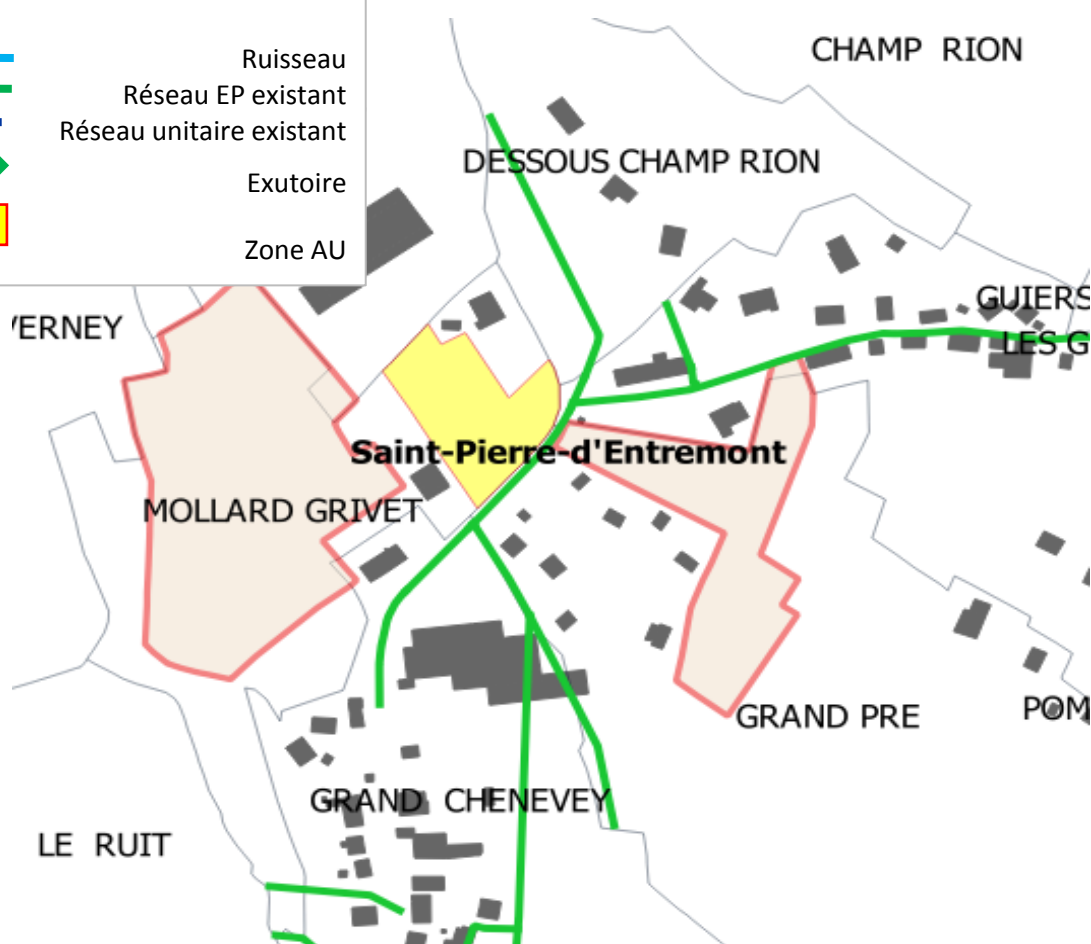
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT - Hameau MOLLARD GRIVET

Etat général

I. Situation

Légende :

-  Ruisseau
-  Réseau EP existant
-  Réseau unitaire existant
-  Exutoire
-  Zone AU



II. Descriptif de la zone

Type de zone au PLU	AU
Destination	Habitat
Surface (ha)	0,3621
Occupation actuel	Prés

III. Contraintes sur site

Aucune zone naturelle (zone humide, ZNIEFF, etc.) ou zone à aléas (glissements de terrain, inondations, etc.) n'est définie sur cette zone AU.

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT - Hameau MOLLARD GRIVET

Etude capacitaire

I. Bassin versant - Situation avant aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	0,3621			
Pente (%)	2,00%			
Longueur hydraulique (ml)	65			
Coefficient de ruissellement	0,1			
Taux d'imperméabilisation (%)	0%			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,0012	0,003	0,005	0,006
Débit de fuite (L/s/ha)	3,31	8,29	13,81	16,57

II. Bassin versant - Situation après aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	0,3621			
Pente (%)	2,00%			
Longueur hydraulique (ml)	65			
Coefficient de ruissellement	0,35			
Taux d'imperméabilisation (%)	-			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,004	0,010	0,017	0,019
Débit de fuite (L/s/ha)	11,32	27,62	46,95	52,47

III. Exutoire identifié

Caractéristiques	
Cours d'eau	-
Débit	-
Pérennité	-

Aucun exutoire n'est identifié sur le réseau EP existant.

A noter que le cours d'eau le plus proche est l'Herbetan, situé à environ 400 m du hameau.

IV. Récapitulatif

Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Surdébit engendré par aménagement (l/s/ha)	8,01	19,33	33,14	35,90
Débit spécifique retenu (Q 10) (l/s/ha)	13,81			

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT - Hameau MOLLARD GRIVET**Etude capacitaire****V. Etat réseau EP existant**

Caractéristiques	
Matériau	Béton
Diamètre	600 mm
Pente estimée	2,0%
Capacité collecteur EP (*)	662 l/s
Débit acceptable	-

(*) débit calculé à l'aide de la formule Manning-Strickler
à un taux de remplissage de 80%

La sollicitation actuelle du collecteur EP en DN 600 n'est pas connue.

Le débit de fuite décennal avant aménagement (5 l/s) est inférieur à la capacité de ce collecteur.

Une vérification des quantités d'EP, rejetées à l'amont et à l'aval du point de raccordement de la zone AU, est nécessaire pour conclure.

V. Préconisations gestion du pluvial suite à aménagement

Etant donné que la zone AU n'est concernée par aucune zone à risque (glissement de terrain, effondrement, etc.), la collecte et le rejet des EP pourra se faire sur le secteur.

cf. Notice Eaux Pluviales - Schéma Intercommunal